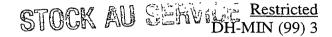


Strasbourg, 25 février 1999 [DHMIN993f]



COMITÉ D'EXPERTS SUR LES QUESTIONS RELATIVES À LA PROTECTION DES MINORITÉS NATIONALES (DH-MIN)

Éventuel suivi par le DH-MIN concernant « la participation des minorités aux processus de prise de décisions »

Mémorandum du Secrétariat



COE056769

Introduction

Le mardi 16 mars 1999, au sein d'une réunion jointe avec les bureaux governementaux des minorités nationales, le DH-MIN discutera de la question de « la participation des minorités aux processus de prise de décisions » (Point 3 de l'ordre du jour). Cette brève note du Secrétariat vise à fournir des éléments à prendre en considération par le Comité lors des discussions sur la question de savoir s'il convient de le charger éventuellement de faire suite aux travaux effectués jusqu'à présent. Rappelons ici que, de par son mandat, le Comité doit:

« i. servir de forum pour l'échange d'informations, de vues et d'expériences sur les politiques et les bonnes pratiques concernant la protection des minorités nationales sur le plan interne, ainsi que dans le cadre d'instruments internationaux;

identifier et évaluer les voies et moyens de renforcer encore la coopération européenne sur les questions relatives à la protection des minorités nationales et, le cas échéant, formuler des propositions à cette fin en vue de les soumetttre au CDDH;

ce faisant, lorsqu'il y a lieu,

entreprendre ou faire entreprendre des recherches relatives aux politiques menées en ce domaine ;

faire participer aux travaux des représentants des minorités nationales et des organisations non gouvernmentales ayant une compétence reconnue en la matière. »

Préparation d'une publication

Une première éventualité serait de publier les réponses au questionnaire et/ou la synthèse préparée par le Secrétariat. Ce dernier document existe en français et en anglais. Le texte concernant les différents pays leur sera naturellement soumis pour vérification. La publication de ces documents nécessiterait leur déclassification par le Comité des Ministres. Au cas où le DH-MIN envisagerait une telle publication, il pourrait en aviser le CDDH et le Comité des Ministres en le précisant dans son rapport de réunion.

Faire entreprendre une expertise

En tant que telles, les réponses au questionnaire constituent une vue d'ensemble unique des formes de participation des minorités aux processus de prise de décisions dans les pays européens. Le DH-MIN pourrait éventuellement faire entreprendre une experstise visant à analyser ces différentes formes de participation dans la perspective d'en dégager une typologie propre et d'identifier des paramètres déterminants quant au choix d'une forme spécifique de participation dans une situation donnée. Une telle expertise pourrait également, en tant qu'études pilotes, chercher à établir quelles perceptions s'appliquent en pratique au fonctionnement de certaines formes de participation. Une telle étude pourrait être menée courant 1999, en vue d'en présenter les résultats au DH-MIN au printemps 2000.

Suivi ultérieur

Une fois l'étude réalisée, le DH-MIN pourrait considérer de la compléter : par exemple, sous la forme d'un échange de vues à son propos et de sa publication, de la préparation d'un recueil de bonnes pratiques, de l'élaboration de lignes de conduites destinées aux Etats membres, lesquelles pourraient faire notamment l'objet d'un rapport ou d'une recommandation, etc.